

# Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'Administration

Séance du 4 mars 2014

Délibération n° CA-2014-06

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-5°,

Vu le décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,

Entendu le rapport de l'Agent comptable,

ARRÊTE le compte financier de l'exercice 2013 tel qu'il est joint à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-François MACAIRE

Transmis pour approbation  
à Madame la Préfète de Région

Poitiers, le 12 MARS 2014

La Préfète,

Elisabeth BORNE